

Il est vrai qu'il existe une pénurie de personnel, mais les provinces pourraient s'occuper de cette question. Le gouvernement fédéral pourrait fort bien pourvoir à l'outillage et aux locaux, qui sont si coûteux de nos jours.

J'aimerais consigner au compte rendu une résolution adoptée en décembre 1946. C'est en effet la première occasion qui s'offre à nous de débattre une loi de ce genre. Il s'agit de subventions à l'instruction supérieure à l'égard des étudiants universitaires, anciens combattants. Elle nous a été envoyée par la Co-operative Commonwealth University Federation et elle est ainsi conçu :

Nous appuyons le programme d'aide aux anciens combattants, élaboré par le gouvernement fédéral, qui leur permet d'entreprendre des cours de formation universitaire;

Nous condamnons l'insuffisance des allocations versées par le ministère des Affaires des anciens combattants, qui ont provoqué de grandes tribulations chez les ex-militaires privés d'autre source de revenu; nous signalons que l'insuffisance de ces allocations s'accroît de jour en jour en raison de la hausse du coût de la vie;

Il ne faut, à aucun prix, permettre le retour de la situation d'avant-guerre, alors que des milliers d'étudiants ne pouvaient, faute d'argent, poursuivre leur instruction.

Nous demandons donc instamment qu'on porte à un niveau suffisant les octrois accordés aux anciens combattants pour fins d'instruction, et qu'on arrête des plans dès maintenant en vue d'étendre le principe des octrois d'appoint accordés par le gouvernement fédéral aux fins d'études supérieures, en recourant à :

1. Un vaste programme de bourses d'études qui permette à tous les étudiants doués de compléter leur formation universitaire;

2. Un programme de bourses interprovinciales qui permette à un grand nombre d'étudiants de parfaire leurs études dans d'autres régions du Canada, qui facilite en particulier l'échange d'étudiants entre le Canada français et le Canada anglais;

3. Une aide fédérale aux étudiants particulièrement bien doués, en vue de leur permettre d'étudier à l'étranger, à la condition qu'ils reviennent travailler au Canada pendant un nombre déterminé d'années ou qu'ils remboursent l'Etat de l'aide ainsi reçue.

Bien que certains changements soient survenus depuis l'adoption, en 1946, de cette résolution, les vœux qu'elle renferme demeurent. Le gouvernement fédéral devrait accorder une attention bienveillante à une telle requête.

M. W. GARFIELD CASE (Grey-Nord) : Je ne veux pas retarder indûment nos travaux, mais j'ai une observation à formuler. Le projet de formation professionnelle ou de développement de l'instruction est une excellente initiative, pourvu qu'il reste facultatif, c'est-à-dire pourvu que le postulant ait la liberté de choix. Il arrive trop souvent, dans les programmes arrêtés par les Etats, que les intéressés soient

assujettis à une formation qu'ils ne souhaitent pas toujours, ce qui entraîne un certain degré de socialisme ou de dirigisme social. J'ai tout lieu de croire que tant que l'actuel ministre du Travail (M. Mitchell) conservera son poste, une telle disposition ne figurera pas à la loi. Je ne puis m'empêcher pourtant d'éprouver quelque inquiétude en entendant le chef de la C.C.F. proposer à la Chambre de transformer notre pays en un pays d'avenir pour tous. Pour moi, il appartient à chacun d'entre nous de saisir, lui-même, sa chance d'avenir. Trop souvent, on a tendance à déléguer à une autorité quelconque le soin de dresser des plans.

L'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) nous disait que nous devrions rougir de parler de chômage en cette enceinte. Autant que je sache, il n'est personne ici qui en parle beaucoup. Sans doute trouve-t-on en ce moment un peu de chômage de caractère saisonnier, mais nous n'allons tout de même pas exiger du Gouvernement qu'il prenne sur lui de donner des ordres à ceux qui emploient de la main-d'œuvre. Au vrai, tout bien réfléchi, je suis d'avis que plus vite le Gouvernement cessera de dresser des programmes, et plus vite l'individu lui-même apprendra à se débrouiller seul, mieux cela vaudra pour celui-ci. Il conserve un certain sentiment de fierté personnelle, ce qui lui permettra sans doute de contribuer davantage au bien-être national.

Je ne suis pas disposé à partager l'avis de l'honorable député de Fort-William (M. Mc-Ivor) qui parlait de l'initiative que manifeste le Gouvernement. Néanmoins, je crois qu'il serait bon d'adopter la résolution et de passer à l'étape où nous aurons l'occasion d'étudier le bill; en effet, tout individu devrait avoir le souci d'acquiescer une formation lui permettant de jouer un rôle utile, ce qui lui donnerait un sentiment de sécurité. Plus particulièrement, le désir de tous devrait être d'apprendre à gagner leur vie. Après tout, c'est ce qui constitue la clé du succès. A quiconque sait aller de l'avant en cette époque où règne la concurrence, à ceux qui ont l'initiative, l'ambition et le courage voulus pour progresser, il est indubitable que notre pays offre des avantages exceptionnels.

M. F. D. SHAW (Red-Deer) : Lorsque la loi sur la coordination de la formation professionnelle a été présentée à la Chambre, nous avons exprimé notre appui à l'égard de cette mesure. Nous nous rendions parfaitement compte que ce genre de formation était utile dans notre pays. Nous reconnaissons aussi qu'elle fournissait au gouvernement fédéral l'occasion de prêter une aide fort nécessaire